



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 61150

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le coût élevé des communications téléphoniques locales en France. Selon une enquête dans quatorze pays occidentaux, il apparaît que la France se trouve au second rang derrière la Belgique. Or les appels locaux sont les plus utilisés par les foyers aux revenus modestes. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait référence à une étude publiée par National Utility Services (NUS), cabinet de conseil spécialisé dans l'étude de la gestion des services publics. Parmi un échantillon de quatorze pays développés, la comparaison conduite par le cabinet NUS fait effectivement apparaître la France comme le pays ayant les tarifs des communications locales les plus élevés, après la Belgique. La comparaison conduite par le cabinet NUS est cependant partielle et ne rend pas compte de tous les éléments tarifaires qui doivent être pris en compte pour conduire une comparaison objective. En effet, cette étude porte uniquement sur les tarifs d'une communication locale d'une durée de trois minutes, en heures pleines, passée par un client professionnel (hors prise en compte des options tarifaires ou d'autres formules de réduction tarifaire). Si la durée de trois minutes apparaît effectivement proche de la moyenne arithmétique des durées des communications passées par les entreprises, le prix moyen effectif d'une communication ne peut être calculé comme le produit de cette durée moyenne par le tarif standard applicable en heures pleines. En toute rigueur, le prix moyen effectif d'une communication doit tenir compte de l'effet du crédit-temps et de la répartition du trafic entre heures creuses et heures pleines. Indépendamment de la prise en compte d'éventuelles formules de réduction, ce prix moyen effectif se calcule comme la moyenne des tarifs applicables (crédit-temps ou tarifs standards variant selon les plages horaires considérées) pondérés par les tranches réelles des durées de communication. Selon cette méthodologie, la France se situe dans la moyenne des pays européens, à un niveau tarifaire proche de celui de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, mais qui reste nettement supérieur à celui de la Suède. Cet écart est largement le produit d'un effet de structure. En effet, la surface des zones locales auxquelles s'applique la tarification des communications locales est nettement supérieure en France à ce qu'elle est dans les autres pays européens, notamment la Suède. A l'avenir, le développement de la concurrence, notamment via le dégroupage de la boucle locale, devrait favoriser une baisse tendancielle du prix des communications locales.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61150

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2905

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4252